

L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



AXE 1 : Le concept d'innovation sociale en débat

Atelier 1.1 L'innovation sociale : un concept polysémique ?

► **Titre de la communication :**

Enquête sémantique sur le concept d'innovation sociale dans les sciences sociales en France. Présentation des origines de ce concept et de la diversité de ses usages.

► **Acronyme :**

[INNSO]

► **Auteur :**

Magali ZIMMER
(CNAM)

Communication pour les XIIe Rencontres du RIUESS

Axe 1 : Le concept d'innovation sociale en débat

Auteur : Zimmer Magali, doctorante au CNAM

Thèmes spécifiques de recherches principales dans le champ de l'ESS : les nouveaux mouvements sociaux et la dynamique de recomposition du champ de l'ESS ; les mouvements de consommation critique.

Titre de l'intervention : Enquête sémantique sur le concept d'innovation sociale dans les sciences sociales en France. Présentation des origines de ce concept et de la diversité de ses usages.

Conseils pour la présentation : texte de 40 000 signes espaces compris.

Résumé

L'objet de cette communication est de présenter l'évolution du concept d'innovation sociale dans le domaine des sciences sociales. Précisons que notre enquête porte sur les usages faits par les chercheurs de ce concept en France uniquement, afin de pouvoir mettre en évidence de manière précise la construction sociale de ce concept. A travers l'évolution des usages, c'est le renouvellement sémantique de ce concept qui sera analysé. Comment cette nécessité de conceptualisation est-elle apparue dans les années 1970 ? Et comment a-t-elle ensuite évolué ? Les grands traits de ces évolutions seront mis en évidence. Globalement deux périodes seront comparées, la première qui suit directement l'apparition des innovations sociales dans les années 1970 et la seconde qui voit une résurgence de ce concept dans un contexte de forte valorisation des innovations technologiques.

Enquête sémantique sur le concept d'innovation sociale dans les sciences sociales en France. Présentation des origines de ce concept et de la diversité de ses usages.

Introduction

« L'innovation sociale est devenue un phénomène de société », tel est le constat de départ d'un ouvrage daté de 1982 (Chambon *et al.*, 1982). Dès cette époque, les usages de ce concept sont multiples. Ils proviennent soit du milieu associatif, soit du monde politique, soit de publications universitaires, soit d'articles journalistiques. L'objet de cette communication est de présenter le résultat d'une enquête sémantique portant sur l'usage que font réellement les chercheurs en sciences sociales de l'expression « innovation sociale » aujourd'hui. Mais pour mieux cerner les usages actuels, nous commencerons par une étude diachronique des usages de ce concept par les chercheurs situés en France¹ afin de mettre en évidence manière précise la construction sociale de ce concept. Dans un premier temps, c'est donc à une sociohistoire du concept d'innovation sociale que nous convions le lecteur. Puis dans un second temps, nous tenterons de mettre au jour les grandes tendances marquant l'évolution de ce concept. Comment l'utilisation actuelle de ce concept limite-t-elle ou au contraire élargit-elle les perspectives antérieures ? À travers ces recherches, c'est aussi le lien entre l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire (ESS) qui sera mis en avant. Notons enfin que la prise en compte du contexte politique nous semble essentielle et qu'il sera mis en relation avec les évolutions conceptuelles constatées autant que possible.

1- Les recherches des années 1970-1980

Mai 1968 : point de départ des premières innovations sociales

Les premières recherches sur les innovations sociales s'inscrivent dans la suite du courant d'expérimentations autogérées qui débute dès les années 1960 en Europe de l'Ouest. Ce mouvement trouve son origine dans le secteur éducatif (écoles nouvelles, crèches parentales) pour gagner la sphère productive puis le secteur tertiaire. Cette effervescence sociale d'un genre nouveau qui se manifeste dans des domaines divers fait l'objet d'un constat partagé par l'ensemble des chercheurs. Mouvement anti-hiérarchique dans les entreprises, contestation du statut des médecins ou des « technocrates de l'urbanisme », mouvements régionalistes, défense des mères célibataires sont autant de phénomènes sociaux qui entrent sous le concept d'innovation sociale. Mais qu'est-ce qui unit ces divers mouvements ? Selon Emmanuèle Reynaud (1976), ce sont les thèmes défendus qui rassemblent ces mouvements disparates. Les deux thèmes fondamentaux qui émergent de l'ensemble de ces mouvements sont, d'une part, la défense d'une amélioration de la qualité de vie et, d'autre part, la remise en question des rapports entre savoir et pouvoir.

Durant les années 1970-1980, la revue pluridisciplinaire *Informations sociales* est un relais important de ces nouvelles pratiques. Elle a publié deux numéros à quelques années d'intervalle sur le thème des innovations sociales. Le premier de ces numéros est daté de 1976² et posait alors naïvement cette question : « L'innovation sociale, pour quoi faire ? ». L'éditorialiste propose une explication à l'essor du phénomène observé : les innovations sociales expriment l'aspiration à de nouvelles valeurs susceptibles de mieux adapter la vie sociale à des besoins ignorés par les pouvoirs en place. Il énonce ensuite quatre grandes

¹ Les publications francophones sont très nombreuses. Nous avons choisi d'analyser les usages de ce concept dans un périmètre restreint au cadre français, afin de privilégier un degré d'approfondissement plus grand.

² *Informations sociales*, L'innovation sociale pour quoi faire, n°9-10 1976.

dimensions³ qui caractérisent les innovations sociales : les nouvelles pratiques de vie collective, la recherche de nouvelles formes de solidarité, les remèdes aux malfaçons du système économique et enfin la citoyenneté active ». Que recouvrent précisément ces innovations sociales auxquelles un numéro entier est consacré ? L'éditorialiste cite comme exemples d'innovations sociales : les expériences de vie communautaire, les actions en faveur des exclus, les mouvements de consommateurs, les tentatives d'autogestion ou la participation directe des citoyens à la prise de décisions qui intéressent la collectivité.

Le second numéro de la revue *Informations sociales* portant sur les innovations sociales est paru en 1980 et il s'interroge déjà sur « Le devenir des innovations sociales »⁴. Ce numéro dresse un état des lieux des innovations sociales. L'article introductif de Bertrand Sachs, sociologue, souligne que la notion d'innovation sociale, issue des courants d'idées nés autour de mai 1968, émerge dans une période caractérisée par une espérance forte. D'après lui, c'est essentiellement en opposition aux lenteurs et aux pesanteurs administratives que s'observe depuis quelques années le développement de pratiques « alternatives, immédiates, concrètes, portées par une volonté, par une nécessité de résistance, de survie, de lutte contre un sentiment d'impuissance et d'étouffement » (Sachs, 1980).

Les premières conceptualisations de l'innovation sociale

Une caractéristique essentielle de l'innovation sociale est qu'elle émerge dans les espaces laissés libres par l'État. L'apparition d'une innovation sociale fait suite à la prise de conscience d'un besoin non satisfait par les organismes en place. Le terme innovation sociale recouvre des pratiques qui ne sont pas nécessairement nouvelles (contrairement à ce qui se passe pour les innovations technologiques) mais à travers lesquelles s'esquisse un projet exprimant un rejet des institutions perçues comme étant bloquées. Le caractère innovant signifie alors « hors norme ».

Il est possible de distinguer les innovations sociales directes des innovations sociales indirectes. En effet, soit les individus tentent par eux-mêmes de répondre à ce besoin, dans ce cas les initiateurs sont les bénéficiaires du service offert, soit les individus mettent en place un service dont ils ne seront pas les bénéficiaires. Dans ce dernier cas, l'objectif doit alors être de passer le relais aux intéressés le plus vite possible (Chambon *et al.*, 1982, p. 32). Geneviève Seltzer, membre du groupe de recherche de sociologie de la création institutionnelle⁵, précise que dans l'*école parallèle*, les parents sont acteurs, alors que dans le système traditionnel, ils n'ont pas de place pour s'exprimer (Seltzer, 1980).

Au terme d'une lecture des nombreux écrits de l'époque, Chambon *et al.* tentent de synthétiser dans une seule définition ce que recouvre l'innovation sociale : « l'innovation sociale est une initiative de petits groupes pour satisfaire un besoin particulier en restaurant une certaine forme de communication sociale, en dehors, en marge ou dans le prolongement des institutions classiques » (Chambon *et al.*, 1982, p. 49). Mais alors que cette définition semble clarifier la situation surgit une interrogation. Les auteurs en viennent au terme de leur réflexion à ne plus réussir à distinguer les *innovations sociales* du *mouvement associatif* : « on pourrait être tenté de dire que l'innovation sociale dont nous parlons n'est rien d'autre que le mouvement associatif, ou pour d'autres le mouvement syndical, ou pour d'autres le combat politique ». Afin de marquer une distinction nette, les auteurs conviennent alors que la différence réside dans le fait que l'innovation sociale n'est pas frappée par

³ Remarquons que ces grandes dimensions présentées séparément pour en faciliter l'analyse s'entremêlent dans la réalité.

⁴ *Information sociales*, n°9-10, 1980.

⁵ Le « Groupe de Sociologie de la Création institutionnelle », dont les travaux remontent pour certains à 1976, part du constat d'une crise de la fonction régulatrice des institutions sociales héritées d'une société de croissance (Sainsaulieu, 1983).

l'institutionnalisation puisqu'elle est caractérisée par une autonomie et une absence de généralisation, ce qui la rend distincte des mouvements politiques traditionnels (Chambon *et al.*, 1982, p. 68).

Les débats théoriques de cette époque

Dès 1982, les auteurs (Chambon *et al.*, 1982) relevaient l'existence de débats sur le bien fondé de l'utilisation du concept d'innovation sociale. Comment l'*innovation sociale* se différencie-t-elle de l'*expérimentation sociale* ? Pour certains, l'innovation sociale serait l'aboutissement d'une expérimentation réussie, pour d'autres l'innovation est la théorisation des pratiques que sont les expérimentations, et pour d'autres auteurs enfin, innovations et expérimentations peuvent se confondre. Pour Pierre Rosanvallon, l'*innovation sociale* comporte en elle-même une référence à la technique, et elle doit être associée au langage de la technocratie éclairée cherchant à produire des modèles normatifs (Rosanvallon, 1976). *A contrario*, le concept d'*expérimentation sociale* renvoie à un type d'expérience qui n'a pas pour but d'être érigé en modèle laissant la place à une très grande diversité d'expériences. Pour appuyer cette hypothèse, Odile Chenal, membre du « Groupe de Sociologie de la création institutionnelle », rappelle que le concept d'innovation sociale est apparu dans les années 1960 pour désigner des expériences réformistes, en opposition au concept d'expérimentation (issu des courants autogestionnaires) (Chenal, 1980).

Un autre débat porte sur les rapports avec l'État. Il existe une distinction nette entre les innovations qui établissent des relations avec l'État et celles qui n'en ont aucune. Chambon *et al.* rappellent à ce sujet que les positions des théoriciens se répartissent entre ceux qui considèrent que les innovations sociales doivent se tenir éloignées des pouvoirs publics pour éviter toute forme d'institutionnalisation et d'autres qui conçoivent l'innovation comme un prolongement de l'institution. Pour Jacques Attali, la véritable innovation qui « doit se développer de manière formidable dans la plupart des activités dites de service (médecine, enseignement, art, ...) » doit avoir une « vocation subversive par rapport à notre modèle social » (*in* revue *Autrement*, 1976, cité par Chambon *et al.*, 1982, p. 41). Cet élément subversif ou contestataire tient au fait que l'innovation sociale naît de besoin non ou mal satisfait par l'État. Elle passe donc souvent par un stade de vive contestation. P. H. Lombard de Lauwe précise que la plupart des innovations sociales sont le fait d'individus en position critique par rapport aux normes instituées (*in* revue *Autrement*, mai 1979, *Rencontres avec...*, cité par Chambon *et al.*). Selon Odile Chenal, le concept d'innovation sociale comprend les mouvements sociaux, les luttes sociales et certaines réalisations qui sont simplement nouvelles (Chenal, 1980). Si bien que, toujours selon Odile Chenal, le mouvement des femmes, qui est un mouvement profondément subversif de remise en question de rapports sociaux, peut être, considéré comme étant un des lieux privilégiés d'innovation sociale. Selon Pierre-Éric Tixier, membre du « Groupe de recherche de sociologie de la création institutionnelle », les innovations sociales sont liées à un mouvement ascendant avec une « remise en question de l'État » qui s'est ensuite progressivement institutionnalisé. Ce constat a été fait pour les centres de la petite enfance, les dispensaires, les énergies solaires,... Pour autant cette reconnaissance étatique n'a cependant pas interrompu le mouvement d'innovations sociales (Tixier, 1980).

Pour terminer, j'ajouterai qu'une classification des innovations sociales suivant leur degré d'institutionnalisation est proposée par Annick Ternier (1980) :

- Les tentatives de petits groupes informels, tels que les groupes de voisinage, qui constituent la forme initiale et spontanée de l'innovation sociale ;
- Les groupes organisés, dotés de statuts associatifs ou coopératifs (acteurs manifestes et socialement reconnus de la transformation sociale) ;
- Les institutions, telles que les municipalités, qui lancent des opérations nouvelles.

Notons qu'Annick Ternier, sociologue, précise aussi que l'innovation sociale se caractérise essentiellement par le localisme et l'autonomie, ce qui empêche la constitution d'un mouvement uniforme d'ampleur nationale.

Les terrains étudiés dans les années 1970-1980

Les organisations étudiées dans l'ouvrage intitulé *Démocratie en organisation* (1983) sont celles qui disposent de multiples instances de participation et de représentation des salariés (Sainsaulieu R. et Tixier P.-E., 1983, p. 223). Le « mouvement de création institutionnelle » est alors analysé à travers l'étude d'institutions novatrices portées dans les entreprises. Dans un article intitulé « Démocratie directe et organisation », P.-E. Tixier présente l'invention collective à travers des expériences de fonctionnement collectif qui se traduisent par des coopératives de production, des groupes autonomes et des systèmes de participation dans les grandes entreprises (Tixier, 1983). Notons qu'à la même époque, J. Lojkin montre le même intérêt pour ces expérimentations de démocratie directe en entreprise et fait paraître un mémoire intitulé *Innovation sociale et innovation technique : l'évaluation des groupes d'expression directe à Renault-Billancourt* (paru au début des années 1980).

Mais le lieu de travail n'est pas le seul terrain d'étude des recherches portant sur les innovations sociales. Annick Ternier (1980) présente de nombreux exemples d'innovations sociales situées en dehors de la sphère du travail. Un des exemples d'innovation sociale présenté par l'auteur est celui des boutiques dans lesquelles n'est échangé aucun argent : il peut s'agir de boutique de droit (lieu de renseignements juridiques), de boutiques de santé (lieu d'échanges sur les problèmes de santé) ou de boutique-aménagement qui permettent aux habitants de réfléchir au devenir de leur quartier. Ces initiatives s'appuient sur des associations locales. Un dernier exemple permet de refléter la diversité des terrains d'étude, il s'agit de l'université de quartier du 13^{ème} arrondissement qui s'inscrit dans le cadre de la formation permanente. Créée en 1978, l'objectif de cette initiative est de proposer un enseignement directement utilisable dans la vie quotidienne et adapté à la demande locale.

2- Les recherches actuelles sur les innovations sociales

Parmi les usages du concept d'innovation sociale, il convient de distinguer ceux qui sont généralistes de ceux qui portent explicitement sur le lien entre l'innovation et l'ESS. Nous commencerons donc par présenter les usages d'ordre généraliste à travers deux publications, la revue *Innovations et sociétés* et *La Lettre du LASAIRE*. Dans un second temps, nous présenterons les travaux liant de manière explicite les innovations sociales à l'ESS.

Les recherches d'ordre généraliste portant sur l'innovation sociale

Un groupe de recherche s'est donné pour objet l'innovation sociale, il s'agit du GRIS (Groupe de Recherche Innovations et Sociétés) créé en 1991 à l'Université de Rouen. Les recherches du GRIS portent sur les processus d'innovations sociales et les dynamiques du changement social. Ce laboratoire de recherche est généraliste et les thèmes abordés portent sur la santé, la ville, la migration, la politique, le genre, les territoires, l'éducation et la culture. Depuis 1999, le GRIS publie une revue intitulée *Innovations et Sociétés*. Aucun de ces numéros ne porte explicitement sur les innovations sociales. Il s'agit d'une approche pluridisciplinaire qui ne propose pas de conceptualisation particulière de l'innovation sociale, mais qui à travers l'emploi de ce concept laisse transparaître la volonté d'étudier le changement social tout en intégrant les phénomènes étudiés dans l'évolution de la société actuelle marquée par période de crise, de la montée des inégalités, de l'évolution de la famille nucléaire patriarcale, du redéploiement de l'intervention étatique. Ces travaux sont proches

dans leur démarche de ceux du « Groupe de Sociologie de la création institutionnelle », mais ils s'en distinguent toutefois par le cadre théorique adopté. Dans le cas du GRIS, le cadre théorique mêle diverses disciplines et des terrains d'études variés, tandis que le second groupe s'inscrivait dans le prolongement de la sociologie des organisations.

Une autre publication d'ordre généraliste est consacrée en France actuellement aux innovations sociales. Il s'agit de la *Lettre du LASAIRE*⁶. Le premier numéro de cette revue date de 1996, et il est intitulé « Repenser le rapport entre le social et l'économique ». Le LASAIRE se propose d'être un lieu d'échange entre acteurs syndicaux et patronaux mais aussi un laboratoire qui formule des analyses sur l'emploi, le chômage, la question de l'organisation du travail et la protection sociale. Bien qu'aucune définition de ce que recouvre précisément une innovation ne soit proposée, il transparaît que les auteurs de cette publication entendent par innovations sociales toute action concrète en matière d'insertion, d'apprentissage et de développement local.

Les recherches portant explicitement sur le lien entre l'innovation et l'ESS

Pour commencer, nous présenterons les travaux du courant de recherche issu du Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation (Lab. RII). Ce courant semble dominer le paysage des sciences sociales français par le nombre de ses publications. Il dispose de la revue *Innovations* et de la revue *Marché et organisations. Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale* pour présenter les résultats de ses recherches. De par le nombre de ses publications portant sur l'innovation sociale, ce courant de recherche constitue l'un des plus importants en France s'intéressant à ce sujet comme nous le verrons dans la suite de ce paragraphe.

En 2002, la revue *Innovations*⁷ a consacré un numéro entier à l'économie sociale et solidaire. Rappelons que les innovations sont entendues par cette revue comme correspondant à la conception et la commercialisation de nouveaux produits, à l'application de nouvelles méthodes de travail, ou encore à la conquête de nouveaux marchés. Comment le secteur de l'ESS est-il étudié par cette revue consacrée aux innovations ? L'éditorial⁸ du n°15 de la revue *Innovations* consacré à l'économie sociale, laboratoire d'innovation est emblématique de la manière dont ce groupe de recherche conçoit ce secteur. Le constat est d'abord établi d'un décalage immense entre, d'un côté, une économie marchande reposant sur l'excellence, l'efficacité, l'innovation technologique et la compétence et, de l'autre côté, une ESS reposant sur la charité, les petits boulots, l'entraide et la précarité. Mais que signifie précisément pour eux l'économie sociale ou solidaire ? L'éditorial de ce numéro spécial répond qu'elle « cherche à joindre les deux bouts » en institutionnalisant la « "débrouillardise", le "don contre don", le "service rendu" ou l'"économie parallèle" ». Notons que l'usage intensif des guillemets souligne le peu d'aisance des auteurs avec ce secteur. A l'idée habituellement répandue selon laquelle l'ESS doit suppléer l'État social, l'éditorial propose aussi qu'il serve l'économie concurrentielle. C'est d'ailleurs l'objet principal de ce numéro : montrer comment l'ESS peut devenir un laboratoire d'innovations et d'expérimentation de pratiques sociales nouvelles pour l'économie concurrentielle. Quels avantages les entrepreneurs pourraient-ils y

⁶ Le LASAIRE (Laboratoire Social d'action, d'innovation, de réflexion et d'échanges) se présente avant tout comme un laboratoire d'idées regroupant des économistes, des sociologues et des partenaires sociaux.

⁷ La publication *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation* (1995-2012). Cette revue est publiée par le Lab. RII fondé par Sophie Boutillier et avec Dmitri Uzunidis à l'Université du Littoral Côte d'Opale en 1994.

⁸ « Éditorial », *Innovations*, 2002/1 no 15, p. 7-8.

trouver ? Les avantages de ce tiers secteur sont la flexibilité, la docilité et le faible coût de sa main d'œuvre ainsi que sa fonction « d'éponge de la pauvreté ». Un secteur de l'ESS qui serait au service d'une économie marchande dominante, telle est donc la conception de ce courant de recherche. Qu'en est-il des articles accompagnant cet éditorial ? Le premier article présente le secteur de l'économie solidaire comme un ensemble de pratiques caractérisées par un public particulier, celui des pauvres (Boutillier, 2002). Un autre article porte sur les potentialités théoriques de développement d'une démocratie numérique liée à internet, sans que l'économie solidaire ne soit abordée en tant que telle (On-Kwok2002). Quant au dernier article (Vallat, 2002), il procède à une synthèse des articles portant sur la communauté comme support au développement des petites entreprises.

En 2009, dans cette même revue, un article est paru portant explicitement sur l'innovation sociale. Les auteurs, N. Richez-Battesti et D. Vallade (2009), s'appuient d'abord sur les recherches québécoises pour définir une innovation sociale⁹. Puis quatre critères sont énoncés afin de souligner la différence entre une innovation sociale et une innovation technologique. L'innovation sociale est alors présentée comme étant caractérisée par quatre critères (la *discontinuité* ; le *processus* ; le *résultat*, l'*objectif* ou la *cible* ; l'*usage*). L'auteur poursuit en précisant que l'innovation sociale se développe soit dans le cadre d'activités délaissées par le marché ou l'État, soit en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales.

En 2008, ce même Lab. RII, a initié un numéro spécial de la revue *Marché et organisations*. Ce numéro est intitulé « Développement durable des territoires. Économie sociale, environnement et innovations ». L'article introductif à ce numéro rédigé par L. Hakmi et H. Zaoual (2008) précise qu'il ne prend en compte que le concept d'innovation technologique, se référant aux grappes d'innovations de Schumpeter. L'article suivant est rédigé par Nadine Richez Battesti (2008) et porte le titre de : « Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité ». Cet article est issu d'un travail collectif réalisé par une équipe pluridisciplinaire pour le compte de la DIISES¹⁰. Dès les premières lignes, l'auteur souligne le caractère insuffisamment théorisé des innovations sociales. Néanmoins, puisqu'il faut bien partir d'une définition, l'auteur choisit une définition québécoise, celle de M. Bouchard (2005) : « l'innovation sociale permet de rendre compte des initiatives prises pour répondre à des attentes sociales »¹¹. L'auteur apporte ensuite des précisions sur la définition d'une innovation sociale en s'appuyant cette fois-ci sur les travaux de B. Amable *et al*¹². L'innovation sociale est alors présentée comme se distinguant de l'innovation technologique par un certain nombre de grands traits (tels qu'une dimension relationnelle déterminante) (Richez-Battesti, 2008a, p. 66-68). Enfin, l'auteur poursuit en se référant à d'autres travaux québécois (Lévesque, 2006). A partir de cette très rapide revue de la littérature, l'auteur propose à nouveau quatre axes pour définir une innovation sociale semblables à ceux précédemment cités (Richez-Battesti, 2008a, p. 68).

En 2010, ce même laboratoire, le Lab. RII, publie un numéro spécial de la revue *Marché et organisations* sur les innovations dans le secteur de l'ESS. Ce numéro est intitulé « Économie sociale et solidaire. Nouvelles trajectoires d'innovations ». L'ESS vient répondre à des « situations de détresse » et est de nouveau essentiellement vue comme supplétive aux

⁹ Harrison D., Vezina M. (2006), « L'innovation sociale, une introduction », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n°2, p. 129-139.

¹⁰ Délégation Interministérielle à l'Innovation et à l'Économie Sociale et Solidaire) et ayant donné lieu à la publication d'un ouvrage (Richez-Battesti et Gianfaldoni, 2008b). Notons que cet ouvrage est paru chez L'Harmattan dans la collection « L'Esprit économique » fondée par S Boutillier et D. Uzunidis, qui se trouvent être aussi les deux fondateurs du Lab. RII.

¹¹ Bouchard M. (2005), « De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec, Collection Études Théoriques n° ET 0511 CRISES.

¹² Amable B., Barre B. et Boyer R. (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Economica.

défaillances des entreprises des secteurs public et privé (Allemand et Boutillier, 2010, p.9). L'article de G. Caire et C. Lemaignan présente la particularité de laisser les initiateurs de projets solidaires exprimer ce qu'ils entendent par *innovation sociale*. Les trois dimensions avancées par les enquêtés sont : 1) l'accent mis sur le collectif, 2) la recherche d'une redistribution des richesses, et enfin 3) l'inscription dans la durée (Caire et Lemaignan, 2010, p. 147). Un autre article aborde explicitement la question des innovations sociales (Billaudeau et Thareau, 2010) en utilisant une définition québécoise¹³. L'innovation sociale y est utilisée afin de montrer comment se met en place un processus de concertation territorialisée entre agriculteurs et environnementalistes. Notons donc que le fait de placer l'innovation dans le sous-titre de ce numéro spécial ne conduit pas pour autant à une utilisation intensive de ce concept par les chercheurs qui y publient leurs recherches.

Mis à part ces travaux issus du Lab. RII, d'autres publications portent aujourd'hui sur l'innovation sociale, comme nous le verrons dans la suite, mais ils sont moins nombreux.

L'ouvrage intitulé *L'économie sociale entre informel et formel : paradoxes et innovations* (Dussuer et Lauzanas, 2007) présente des travaux issus du programme de recherche lancé en 2004 par la DIES. La définition générale retenue par cet ouvrage d'une innovation sociale provient de recherches belges : l'innovation sociale « doit rencontrer une demande, elle doit améliorer la cohésion sociale et être partagée »¹⁴. Tandis que l'*innovation* reçoit la sanction du marché qui permet ou non la diffusion de l'invention, l'*innovation sociale* doit être adoptée par des acteurs au nom de l'intérêt collectif. Un chapitre porte explicitement sur le lien entre innovation et ESS (Clergeau et Schieb-Bienfait, 2007). Dans ce chapitre, les auteurs relèvent les caractéristiques des organisations de l'ESS qui participent à l'aide à la création d'activités pour des publics en difficulté. Ces organisations sont qualifiées d'innovations sociales sans justification particulière. Mais au fil du chapitre, il apparaît que la caractéristique centrale que l'innovation sociale désigne la capacité d'adaptation des structures étudiées aux demandes auxquelles celles-ci se trouvent confrontées. Un autre chapitre définit l'*innovation de processus* par une innovation portant sur un mode de gestion institutionnel ouvert, en partenariat avec différents acteurs de la société (Flahaut et Robic, 2007). C'est cette démarche de concertation associant divers partenaires associatifs et élus locaux qui est considérée comme une innovation de processus. Au sein d'un même ouvrage, différentes approches de l'innovation sociale coexistent donc sans qu'une mise en cohérence d'ensemble n'ait été trouvée.

Qu'en est-il du concept d'innovation sociale dans les articles de la *Recma* ? Dans cette revue propre au secteur de l'ESS en France, seul un article comporte l'expression « innovation sociale » dans son titre. Il s'agit de l'article de N. Richez-Battesti *et al.* (2006) portant sur les banques coopératives. En plus de cet article, quatre articles contiennent le terme innovation dans le titre (pour les 15 dernières années). Par ordre chronologique, les deux premiers datent de 1998. Les réalisations innovantes présentées dans l'un des articles portent sur les processus participatifs de conceptions architecturales (Rabinovich Behrend, 1998). Ainsi l'innovation est conçue par cet auteur comme étant liée aux procédures visant une appropriation et une gestion des opérations par les habitants. Les pistes d'innovations proposées par les auteurs de l'autre article daté de 1998 concernent le recours à un statut coopératif peu connu, celui

¹³ Une définition du CRISES est avancée sans référence précise.

¹⁴ Degavre, Nyssens et Oulhaj, 2004 « Innovation sociale et genre, le cas de services de gardes malades en Wallonie », *Solidarités collectives Familles et solidarités*, Tome 1, Girards (eds), Paris L'harmattan, p. 131-146, cité par Dussuer et Lauzanas (2007).

d'*union d'économie sociale*, et le déploiement des coopératives dans des domaines où il n'est traditionnellement pas employé (Moreau et Raviot, 1998). Un article paru en 2005 porte sur les innovations législatives dans le droit coopératif, en insistant sur les titres participatifs (Hiez, 2005). Enfin, dans le dernier article paru en 2007 dans la *Recma*, l'innovation ne fait pas l'objet de définition précise, elle apparaît une fois dans le titre de l'article et disparaît dans la suite du texte. Ce que les auteurs désignent sous cette expression semble correspondre aux positions novatrices prises par la mutuelle étudiée qui a fondé des pharmacies et une clinique au cours de son histoire (Siney et Barry, 2007). Au final, le concept d'innovation n'est pas un concept fortement utilisé par cette revue, qui ne lui consacre aucun numéro spécial. Si quelques articles s'y rapportent, ce concept ne fait pas l'objet de longs développements théoriques comme dans les précédentes recherches du Lab. RII.

3- Les grandes tendances marquant l'évolution du concept d'innovation sociale en France

Le concept d'innovation sociale est issu de la crise institutionnelle qui accompagne les mouvements de Mai 1968. Il persiste, ou plutôt, il réapparaît aujourd'hui en période de récession économique. L'utilisation du concept d'innovation sociale s'inscrit aujourd'hui dans un contexte entièrement différent. Premièrement, la recomposition des relations État-associations se traduit par une place plus importante accordée aux associations de terrain dans la définition des politiques sociales. Le premier numéro du *Courrier européen des innovations sociales* précise en effet que le programme d'action sociale de la Commission européenne 1998-2000 affiche l'ambition d'un processus de renouvellement de la politique sociale en attribuant un rôle essentiel aux innovations sociales. Deuxièmement, la transformation en 2006¹⁵ de la DIES en une Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) suscite une demande officielle de travaux sur le thème de l'innovation sociale. Tels sont les facteurs expliquant la résurgence de ce concept actuellement. Mais l'évolution la plus remarquable de ces 50 dernières années semble surtout résider dans l'essor pris par le concept d'*innovation* qui tend à supplanter le vieux concept d'*innovation sociale*. En effet, depuis le début de la crise économique du milieu des années 1970, la recherche d'une compétitivité accrue est devenue un objectif prioritaire des entreprises. Le ressort essentiel de cet accroissement de la compétitivité réside dans l'apprentissage de nouvelles connaissances et dans l'innovation technologique. Si le terme d'innovation connaît un tel regain d'intérêt actuellement, c'est qu'il est associé à l'avènement d'une société qualifiée de « société de la connaissance ». Le concept d'*innovation sociale* revient donc sur le devant de la scène dans l'ombre de celui d'innovation.

Qu'en est-il de l'évolution sémantique du concept d'innovation sociale ? Commençons par observer qu'une restriction de sens très forte s'est opérée. Un trait général des recherches issues du Lab. RII est en effet que la dimension politique des innovations sociales est mise de côté, comme l'illustrent les exemples cités ci-dessus. Les innovations sociales ne sont donc plus perçues comme ayant un pouvoir contestataire, mais comme étant au service d'une économie marchande caractérisée par l'excellence, l'efficacité, l'innovation technologique et la compétence. Elles ne sont plus des alternatives à la société marchande, mais un vivier où les entrepreneurs du secteur marchand peuvent puiser de bonnes pratiques. Notons cependant qu'en dehors de ce courant dominant, d'autres recherches tendent à refléter la dimension politique de ce secteur à travers la caractérisation des relations avec l'État. Dans ce cas, le

¹⁵ Décret du 13 février 2006.

caractère innovant tient à l'ouverture des processus de concertation à une grande diversité d'acteurs (Dussuier et Lauzanas, 2007).

Les définitions et les références mobilisées ont aussi évolué. Les quatre critères les plus souvent avancés par N. Richez Battesti pour caractériser une innovation sociale sont-ils différents de ceux mis en avant pas les travaux des années 1970-1980 ? Concernant l'apparition d'une innovation sociale, elle naît, selon N. Richez-Battesti, toujours d'une volonté de « faire autrement » en proposant une solution adaptée à un problème. Remarquons que c'est un point qui était déjà longuement développé dans les premiers travaux des années 1970-1980. De même la volonté d'*empowerment* était déjà soulignée. La dimension collective et participative reste donc une constante. Si les critères proposés aujourd'hui se retrouvent aisément dans les conceptualisations de l'innovation sociale des années 1970-1980 en France, notons qu'aucune référence à ces premiers travaux ne transparait actuellement. Malgré ces similitudes, une différence peut être relevée : l'importance accordée au processus diffusion de l'innovation¹⁶. L'étalon qui permet de définir l'innovation sociale est désormais l'innovation technologique. En effet, tandis qu'aujourd'hui, les chercheurs soulignent la différence entre une innovation sociale et une innovation technologique, les travaux des années 1970-1980 s'interrogeaient sur la distinction entre expérimentation et innovation sociale. La référence centrale pour la définition de l'innovation sociale n'est plus l'expérimentation qui se déployait dans le milieu associatif, mais l'innovation qui surgit de l'entreprise du secteur marchand.

La réapparition du concept d'innovation sociale dans l'ombre de celle d'innovation signifie-t-elle que les innovations sociales seraient moins nombreuses ? En 2004, un numéro spécial de la revue *Informations sociales* fait écho à celui des années 1980 par le choix de son objet. Au numéro de 1980 intitulé « Le Devenir des innovations sociales » semble répondre celui de 2004 intitulé « Le Destin des innovations » (n°116). Le qualificatif de « social » disparaît donc du titre, induisant un déplacement notable de l'objet étudié. En effet, le numéro de 2004 s'ouvre par un entretien de N. Alter et les innovations qui suivent concernent des innovations organisationnelles ou technologiques. Plus de traces de l'effervescence des innovations sociales des années 1970-1980 dans ce numéro. De même au « Que sais-je ? » paru en 1982 intitulé *Les innovations sociales* (Chambon *et al.*, 1982) succède un « Que sais-je ? » intitulé *Sociologie de l'innovation* (Gaglio, 2011). Le qualificatif social disparaît aussi bien du titre que du contenu de l'ouvrage paru en 2011, puisqu'en l'ouvrant on découvre que l'auteur ne s'intéresse qu'au processus d'innovation technologique et tente d'en faire un cadre d'analyse général des faits sociaux. Les innovations sociales auraient-elles disparu ?

Une autre question est de savoir si le concept d'innovation sociale est compris comme inhérent à un corpus théorique particulier. A ce sujet, J.-C. Passeron distingue les concepts polymorphes des concepts sténographiques (Passeron, 2006). Les concepts polymorphes s'insèrent dans une théorie, tandis que les concepts sténographiques sont issus de contextes singuliers et n'ont fait l'objet d'aucune généralisation. Les usages du concept d'innovation sociale sont variés. Il peut s'agir simplement de souligner l'intérêt porté à la dynamique des phénomènes sociaux observés en mentionnant à la marge le concept d'innovation sociale ou bien de tenter de placer l'innovation sociale au centre de sa recherche. Il semble que ce concept est utilisé par les uns comme un concept sténographique, et par les autres comme un concept polymorphe. Dans le cas où une définition de l'innovation sociale est proposée, les citations de théories diverses ne manquent pas, qu'il s'agisse de références à J. Schumpeter,

¹⁶ C'est en portant attention aux références que cet élément apparaît nettement. Les références actuelles font appel aux travaux du Centre de Sociologie de l'innovation, aux travaux de N. Alter ou alors aux travaux du CRISES au Québec.

des travaux du Centre de Sociologie de l'innovation, ou de ceux N. Alter. Mais, c'est bien souvent avec une très grande économie de développement théorique que ces références sont évoquées. Par exemple, si les travaux de J. Schumpeter sur l'innovation sont cités, la plus grande partie de sa théorie, dans laquelle le concept d'innovation s'insère et prend tout son sens, est mise de côté, sans que cette extraction d'un corpus théorique ne soit justifiée. Il semble au final que ces emprunts théoriques relèvent d'une forme d'éparpillement peu propice à une édification solide du concept d'innovation sociale. Notons enfin que ces recherches d'une définition la plus précise possible du concept d'innovation ne s'accompagnent pas d'une théorie globale d'approches des phénomènes sociaux. Si bien que l'innovation, pour laquelle d'importants efforts de précisions du contenu sont fournis, ne s'insère pas dans un cadre théorique spécifique.

Concernant la définition même du concept, il est à noter que les mêmes imprécisions qui étaient présentes dans les années 1970-1980 resurgissent aujourd'hui. De même, le lien entre ce concept et l'ESS n'est pas univoque. Dans son article de 2008, N. Richez-Battesti (2008a) conclut que le caractère innovant des banques coopératives réside dans ce qui les distingue des banques classiques¹⁷, si bien que le caractère innovant s'apparente très précisément à ce qui définit le mouvement de l'ESS. Or, si l'innovation sociale en vient à épouser toutes les caractéristiques de l'ESS, il convient de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation de ce concept. Ce d'autant plus que le contenu de ces travaux de recherche sur les banques coopératives a fait l'objet de publications dans lesquelles le concept d'innovation sociale n'apparaît pas et est remplacé par celui de *proximité institutionnelle* (Richez-Battesti *et al.*, 2011). L'utilisation occasionnelle du concept tend à montrer que les phénomènes étudiés peuvent être analysés sans le recours à ce concept. Si bien que la question de l'apport de ce concept reste à démontrer dans le contexte actuel.

Conclusion

Pour ce qui est des sciences sociales en France, le concept *d'innovation sociale* a connu une phase d'intense développement dans les années 1970-1980. À cette émergence du concept a succédé une certaine évanescence dans les années qui ont suivi, puis une réapparition à partir des années 2000 dans l'ombre du concept d'innovation. L'utilisation de ce concept ne correspond plus comme dans les années 1970-1980 à un phénomène nouveau. Il s'agit davantage à travers son utilisation de mettre en évidence certains aspects de l'ESS. De plus, un référent s'est imposé, l'innovation sociale se définit par opposition à l'innovation technologique.

La spécificité des conditions d'apparition des innovations sociales en France dans l'après Mai 1968 tend à être oubliée par les évolutions conceptuelles ultérieures. Le constat d'un recours intensif aux définitions belges ou québécoises témoigne d'un oubli des premières tentatives de théorisation propre au contexte français. Rappelons aussi le caractère fort limité de son utilisation en sciences sociales en France. À part les revues et ouvrages cités ci-dessus, aucune autre publication ne porte sur les innovations sociales en France actuellement. C'est cette faible utilisation qui peut expliquer le recours aux travaux francophones d'autres pays. Notons enfin, qu'un déplacement disciplinaire s'est produit au sein des sciences sociales, puisque les recherches belges et québécoises relèvent essentiellement du domaine économique tandis que les premiers travaux portant sur l'innovation sociale en France résultaient davantage de

¹⁷ Selon cet article, les banques coopératives présentent de nombreuses innovations sociales dont le sociétariat (remplaçant l'actionnariat).

sociologues. Déplacement (ou même évaporation) des objets étudiés, saut disciplinaire, réorientation des finalités de recherche... Que reste-t-il des premières innovations sociales ?

Bibliographie

Allemand S. et Boutillier S. (2010), « Présentation générale. L'économie sociale et solidaire, une définition plurielle pour une innovation sociale », in Allemand S. et Boutillier S. (dir.), « L'économie sociale et solidaire. Nouvelles trajectoires d'innovations », *Marché et Organisations. Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale*, n°11, L'Harmattan, p. 9-14.

Billaudeau V. et Thureau B. (2010), « L'éleveur et l'oiseau : rayonnement d'une démarche agro-environnementale innovante », in Allemand S. et Boutillier S. (dir.), « L'économie sociale et solidaire. Nouvelles trajectoires d'innovations », *Marché et Organisations. Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale*, n°11, L'Harmattan, p. 155-187.

Boutillier S. (2002), « Économie solidaire, repères et éléments d'une critique », *Innovations*, n.15, p. 9-19.

Caire G. et C Lemaignan (2010), « Les innovateurs sociaux de proximité : qui sont-ils ? L'expérience des micro-crédits du fonds social européen 10B sur trois régions française », in « Économie sociale et solidaire. Nouvelles trajectoires d'innovations », *Marché et organisations. Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale* .

Chambon J.-L. Alix D., Devevey J.-M. (1982), *Les innovations sociales*, Que sais-je, PUF.

Chenal O. (1980), « Table ronde sur les innovations sociales avec les chercheurs du Groupe de Sociologie de la création institutionnelle », Centre d'études sociologiques, *Informations sociales*, n°9-10, 1980, p. 76-83.

Clergeau C. et Schieb-Bienfait N. (2007), « Les innovations de l'économie sociale en faveur de l'appui à la création d'entreprises », in Dussuer A. et Lauzanas J.-M. [dir.] (2007), *L'économie sociale entre informel et formel : paradoxes et innovations*, Presses universitaires de Rennes, p. 43-64.

Dussuer A. et Lauzanas J.-M. [dir.] (2007), *L'économie sociale entre informel et formel : paradoxes et innovations*, Presses universitaires de Rennes.

Flahaut E. et Robic P. (2007), « Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement », in *L'économie sociale entre informel et formel : paradoxes et innovations*, Dussuer A. et Lauzanas J.-M. [dir.], Presses universitaires de Rennes, p. 183-198.

Gaglio G. (2011), *Sociologie de l'innovation*, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?

Hakmi L. et H. Zaoual (2008), « La dimension territoriale de l'innovation », in « Développement durable des territoires. Économie sociale, environnement et innovations », *Marché et organisations. Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale*, n°7

Hiez D. (2005), « Les instruments de fonds propres des coopératives : vingt ans d'innovation législative », *Recma*.

Lévesque B. (2006), « Le potentiel d'innovation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique », Cahier du CRISES, ET0604.

Lojkine J. (s.d.), *Innovation sociale et innovation technique : l'évaluation des groupes d'expression directe à Renault-Billancourt*, Mémoire datant du début des années 1980.

Moreau J. et C. Raviot (1998), « Quelques pistes d'innovation coopérative... », 267, p. 83-89.

On-Kwok L. (2002), « Permettre aux défavorisés d'accéder au pouvoir en associant puissance cybernétique et création d'entreprise dans la société en réseaux : Ébauche de gouvernement en ligne en temps réel pour une économie solidaire », *Innovations*, 2002/1 no 15, p. 21-45

Passeron J.-C. (2006), *Le raisonnement sociologique*, [1991] Albin Michel

Rabinovich Behrend A (1998), « Innovation et coopératives d'habitation en Suisse », 267, p. 52-60.

Richez-Battesti N, Gianfaldoni P., Alcaras J. R. (2011), « Quelles inscriptions des banques coopératives dans les territoires ? une illustration à travers leurs relations avec les associations », in Flahaut E., Noguès H. et N. Schieb-Bienfait (dir) *L'économie sociale et solidaire. Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Presses universitaires de Rennes, p. 223-240.

Richez-Battesti Nadine et Vallade Delphine, « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon », *Innovations*, 2009/2 n° 30, p. 41-69.

Richez-Battesti N. (2008a), « Innovations sociale et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité, in Zaoual H. (dir.), 2008, *Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Marchés et organisations, L'Harmattan.

Richez Battesti N. et Gianfaldoni P. (2008b), *Les banques coopératives en France : le défi de la performance et de la solidarité*, L'Harmattan, collection L'esprit économique.

Richez-Battesti N. Gianfaldoni P. Gloukoviezoff G. Alcaras J.-R. (2006), « Banques coopératives et innovations sociales » *Recma*, 301.

Reynaud E. (1976), « Innovation sociale, quel enjeu ? », *Informations sociales, L'innovation sociale pour quoi faire ?*, 9-10, p. p. 67-74.

Rosanvallon P. (1976), « Une stratégie d'expérimentation sociale », *Informations sociales, L'innovation sociale pour quoi faire ?*, 9-10, p. p. 36-41.

Sachs Bertrand (1980), « Le devenir des innovations sociales », *Informations sociales*, n°9-10, 1980, p. 2-3, p. 3.

Sainsaulieu R. et Tixier P.-E. (1983), *La démocratie en organisation. Vers des fonctionnements collectifs de travail*, librairie des Méridiens.

Seltzer G. (1980), « Table ronde sur les innovations sociales avec les chercheurs du Groupe de Sociologie de la création institutionnelle », Centre d'études sociologiques, *Informations sociales*, n°9-10, 1980, p. 76-83.

Siney C., Barry S. (2007), « L'union mutualiste de la Gironde et de la région, un prototype d'innovation médico-sociale mutualiste (1921-1945) », 303, p. 83-95.

Tixier P.-E. (1980), « Table ronde sur les innovations sociales avec les chercheurs du Groupe de Sociologie de la création institutionnelle », Centre d'études sociologiques, *Informations sociales*, n°9-10, 1980, p. 76-83.

Tixier P.-E (1983), « Démocratie directe et organisation », *L'Année sociologique*, 33.

Ternier A. (1980), « Des terrains d'expérience », *Informations sociales*, n°9-10, p. 10-13.

Vallat David (2002), « Contre le chômage et l'exclusion, le dynamisme de la petite économie », *Innovations*, 2002/1 no 15, p. 47-72